

SA HAFFNER ENERGY

Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2024

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF	6
COMPTE DE RESULTAT	7
1. DESCRIPTION DE LA SOCIETE ET DE L'ACTIVITE	9
2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2023/2024	10
2.1. ELARGISSEMENT DE L'OFFRE PRODUITS AU GAZ RENOUVELABLE DE FORTE PUISSANCE ET AU CARBURANT D'AVIATION DURABLE (SAF)	10
2.2. ANNULATION DES PROJETS CARBONLOOP DU CARNET DE COMMANDES AU 31 MARS 2024	14
2.3. RESILIATION AMIABLE DU CONTRAT CLES EN MAINS AVEC R-HYNOCA	15
2.4. DES AVANCEES SIGNIFICATIVES POUR LE DISPOSITIF INDUSTRIEL ET LA VITRINE DES SAVOIR-FAIRE HAFFNER ENERGY	16
2.4.1. INSTALLATION D'UN CENTRE D'ESSAIS ET DE FORMATION A MAROLLES	16
2.4.2. POURSUITE DE L'INDUSTRIALISATION AVEC L'ACQUISITION DE JACQUIER ET LE LANCEMENT DU PROJET DE PREMIERE USINE FACTORHY	16
2.5. ATTRIBUTION D'UN PLAN D' ACTIONS GRATUITES ET RACHAT D' ACTIONS	17
2.6. CONTRAT DE LIQUIDITE	17
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	18
3.1. POURSUITE DU DEPLOIEMENT DE L'ACTIVITE EN AMERIQUE DU NORD	18
3.2. CREATION DE LA FILIALE HAFFNER ENERGY, INC	18
3.3. PROJET DE LICENCIEMENT ECONOMIQUE	19
4. PARTICIPATION MISE EN EQUIVALENCE DANS DES SOCIETES DE PROJET	19
5. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	20
6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	21

6.1.	ACTIF	21
6.1.1.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	21
6.1.2.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22
6.1.2.1.	PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	23
6.1.2.2.	MODES D'AMORTISSEMENT	23
6.1.3.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	24
6.1.4.	STOCKS	24
6.1.5.	PRODUITS A RECEVOIR.....	25
6.1.6.	CREANCES.....	26
6.2.	PASSIF	28
6.2.1.	CAPITAUX PROPRES	28
6.2.1.1.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	28
6.2.1.2.	CAPITAL.....	28
6.2.2.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	29
6.2.3.	DETTES FINANCIERES ET AUTRES DETTES	30
6.2.4.	CHARGES A PAYER	31
7.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	32
8.	AUTRES INFORMATIONS	33
8.1.	EFFECTIF MOYEN.....	33
8.2.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	33
8.3.	ENGAGEMENTS ET OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN.....	34
8.3.1.	ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET REÇUS.....	34
8.3.1.1.	LES CREANCES CEDEES NON ECHUES (DONT LES EFFETS DE COMMERCE ESCOMPTES NON ECHUS)	34
8.3.1.2.	LES ENGAGEMENTS DONNES	34
8.3.1.3.	LES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS OU D'INDEMNITES ASSIMILEES	34
8.4.	FILIALES ET PARTICIPATIONS	35

8.5. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION..... 36

BILAN ACTIF

État exprimé en €		Du 01/04/2023 Au 31/03/2024			Du 01/04/2022 Au 31/03/2023
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement	83 975	83 975		
	Frais de recherche et de développement	5 422 545	325 388	5 097 157	5 149 938
	Concessions brevets droits similaires	1 009 953	325 741	684 212	788 684
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	7 038 050	1 987 585	5 050 465	4 381 729
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains	219 050		219 050	
	Constructions	207 600	10 957	196 643	
	Installations techniques, mat et outillages indus.	439 033	147 459	291 574	94 802
	Autres immobilisations corporelles	1 087 795	266 420	821 375	181 485
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	393 006	100	392 906	23 100	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	221 473		221 473	257 788	
	TOTAL (II)	16 122 480	3 147 625	12 974 855	10 837 528
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	2 093 636		2 093 636	
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	8 250 504	399 768	7 850 736	250 424
	Avances et Acomptes versés sur commandes	5 456 731		5 456 731	8 854 862
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés (3)	2 443 595	503 175	1 940 420	627 445
	Autres créances (3)	3 772 769		3 772 769	2 471 548
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	1 574 947	593 657	981 289	1 447 111	
Disponibilités	11 024 668		11 024 668	35 476 257	
Charges constatées d'avance (3)	2 909 143		2 909 143	320 647	
	TOTAL (III)	37 525 993	1 496 601	36 029 392	49 448 292
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes et remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF		53 648 473	4 644 226	49 004 247	60 285 818
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des Immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

BILAN PASSIF

État exprimé en €		Du 01/04/2023 Au 31/03/2024	Du 01/04/2022 Au 31/03/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	4 469 346	4 469 346
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	58 682 249	58 682 249
	Ecart de réévaluation (2)		
	RESERVES		
	Réserve légale (3)	23 321	23 321
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-22 860 489	-7 048 233
	Résultat de l'exercice	-9 708 123	-15 812 257
Subventions d'investissement	1 671 515	700 000	
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	32 277 819	41 014 427
Autres Fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres	0,00	0,00
Provisions	Provisions pour risques	133 024	5 820 096
	Provisions pour charges	575 045	461 483
	Total des provisions	708 069	6 281 579
Dettes	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	2 228 633	3 099 286
	Emprunts et dettes financières divers	1 609 779	1 643 817
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 074 728	4 431 977
	Dettes fiscales et sociales	2 409 813	2 111 818
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 101 260	202 915	
Produits constatés d'avance (4)	2 594 148	1 500 000	
	Total des dettes	16 018 359	12 989 813
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		49 004 247	60 285 818
Renvois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	(2) Dont Écart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

COMPTE DE RESULTAT

État exprimé en €		Du 01/04/2023 Au 31/03/2024		Du 01/04/2022 Au 31/03/2023	
		France	Exportation		
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	-460 800		-460 800	302 957
	Production vendue				
	Biens				
	Services	1 500		1 500	
	Montant net du chiffre d'affaires	-459 300		-459 300	302 957
	Production stockée			2 093 636	
	Production immobilisée			2 636 707	6 097 029
	Subvention d'exploitation			36 823	3 636
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)			6 328 725	393 084
	Autres produits (1) (11)			55 882	731
	Total des produits d'exploitation (2)		10 692 474	6 797 438	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			9 852 477	685 379
	Variation de stock			-8 000 080	-250 424
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 591 279	2 500 606
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)			5 865 871	5 638 937
	Impôts, taxes et versements assimilés			186 393	115 960
	Salaires et traitements			5 500 056	4 189 926
	Charges sociales du personnel (10)			2 489 040	2 264 563
	Dotations aux amortissements			559 506	245 458
	Dotations aux provisions :				
	- sur immobilisations			1 967 380	
	- sur actif circulant			399 768	
	- pour risques et charges			617 149	3 743 864
Autres charges (12)			460 609	764 155	
	Total des charges d'exploitation (4)		21 489 449	19 908 453	
RESULTAT D'EXPLOITATION			-10 796 976	-13 111 016	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers	De participations (5)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			417 262	81 636
	Reprises sur provisions et transfert de charges			72 433	
	Différences positives de change			7 391	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers		497 086	81 636	
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions			395 563	270 627
	Intérêts et charges assimilées (6)			46 516	60 637
	Différences négatives de change			7 398	613
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières		449 478	331 877	
RESULTAT FINANCIER			47 608	-250 242	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-10 749 367	-13 361 257	

Etat exprimé en €

		Du 01/04/2023 Au 31/03/2024	Du 01/04/2022 Au 31/03/2023
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-10 749 367	-13 361 257
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	489 525	9 001
	Sur opérations en capital	2 588	22 444
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
	Total des produits exceptionnels (7)	492 111	31 445
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (8bis)	368 179	2 418 675
	Sur opérations en capital	328 801	838 940
	Dotations aux amortissements et aux provisions (8ter)		
	Total des charges exceptionnelles (7)	696 979	3 257 615
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-204 868	-3 226 170
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-1 246 112	-775 171
TOTAL DES PRODUITS		11 681 671	6 910 518
TOTAL DES CHARGES		21 389 794	22 722 775
RESULTAT DE L'EXERCICE		-9 708 123	-15 812 257
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2) Dont produits de locations immobilières		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	150 000,00	
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier *		
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	(8bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(8ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art.217 octies)		
	(8ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		
	(9) Dont transferts de charges		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A8	obligatoires
(7) Détails des produits et charges exceptionnels :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

1. Description de la Société et de l'activité

Haffner Energy est spécialisée dans le domaine des biocarburants durables. Elle conçoit, fabrique, fournit et exploite des solutions de production d'énergies renouvelables par la valorisation des résidus de biomasse. Forte de 30 ans d'expérience dans la conversion de la biomasse en énergie, ainsi que d'importants investissements en R&D, sa technologie innovante et brevetée de thermolyse répond aux enjeux de décarbonation et impératifs économiques de l'industrie, de la mobilité terrestre, aérienne et maritime, ainsi que des Etats et des collectivités. Sa technologie contribue en outre à régénérer la planète grâce à la coproduction de CO₂ biogénique et/ou de biochar, puits de carbone naturel et durable.

Haffner Energy a l'ambition d'être le partenaire privilégié des industriels, des Etats et des collectivités désireux d'œuvrer à la construction d'un avenir qui repose sur des choix énergétiques décarbonés, durables et compétitifs vis-à-vis des énergies fossiles. Implantée en France à Vitry-le-François, au cœur de la région Grand-Est, et disposant de bureaux à Paris, Nantes et Houston (Etats-Unis), la Société a développé un procédé technologique permettant de produire du gaz, de l'hydrogène et du méthanol renouvelables, ainsi que du Carburant d'Aviation Durable ou *Sustainable Aviation Fuel* (SAF).

Haffner Energy se positionne comme un acteur clé de l'économie circulaire. En valorisant des résidus de biomasse, ou de la biomasse issue de cultures régénératrices de terres marginales, sans conflit d'usage et sourcés au plus proche des points de consommation de l'énergie, la Société fédère autour d'elle des partenariats locaux entre acteurs publics et privés unis dans leur volonté de mener à bien la transition vers un mix énergétique décarboné. Elle veut répondre également à l'enjeu de la réindustrialisation verte des territoires par la création d'emplois non délocalisables.

Haffner Energy opère son activité à travers :

- La recherche, la conception, la construction, la réalisation, la commercialisation et le cas échéant, l'exploitation d'installations pour la production de gaz, d'hydrogène et de méthanol renouvelables ainsi que de Carburant d'Aviation Durable (ou SAF) à partir de thermolyse de la biomasse ;
- L'ensemble des études techniques puis l'installation de machines, d'équipements et de modules complets pour la production de gaz, d'hydrogène et de méthanol renouvelables ainsi que de SAF ;
- Des services associés, comme la maintenance des équipements vendus et la fourniture de la biomasse à travers son service Biomatch®.




2. Faits significatifs de l'exercice 2023/2024

2.1. Elargissement de l'offre produits au gaz renouvelable de forte puissance et au Carburant d'Aviation Durable (SAF)

La technologie disruptive de thermolyse de la biomasse de Haffner Energy et les solutions qui en sont issues ont la capacité de répondre de manière polyvalente à des besoins de décarbonation qui s'accroissent, créant ainsi de nouvelles opportunités de développement en complément de l'hydrogène renouvelable, dont le déploiement est retardé. Prenant en considération la forte augmentation du coût et de la volatilité du gaz naturel, le Groupe s'est mobilisé pour mettre au point de nouvelles offres déclinées de sa technologie, afin de capter le marché du gaz renouvelable en remplacement du gaz naturel fossile et du SAF en remplacement du kérosène fossile.

Ces nouvelles offres, en enrichissant le portefeuille produits, ont ainsi redéfini les priorités commerciales de la Société, avec une offre gaz renouvelable (SYNOCA®) répondant à des besoins immédiats et souvent urgents (cf. [communiqué de presse du 3 octobre 2023](#)), et une offre SAFNOCA® pour la production de Carburant d'Aviation Durable (SAF) de plus long terme (cf. [communiqué de presse du 6 juillet 2023](#)).

Haffner Energy évolue désormais sur 3 principaux marchés, aux horizons différenciés :

Perspectives de commercialisation	Haffner Energy		
	HYNOCA® Pour remplacer l'hydrogène fossile par de l'hydrogène renouvelable	SYNOCA® Pour remplacer le gaz naturel fossile par du gaz de synthèse renouvelable (Hypergas®)	SAFNOCA® Pour remplacer le kérosène fossile par du carburant d'aviation durable (SAF) via un gaz renouvelable précurseur
Industrie	Clients ciblés: entreprises utilisant de l'hydrogène pour leur processus industriel : raffinage, industrie pétrolière, verrerie, sidérurgie, production de méthanol, chimie...	Clients ciblés: industriels utilisant du gaz naturel comme vecteur énergétique : métallurgie, verrerie, céramique, textile, papeterie, briqueterie, agro-alimentaire, pétrochimie...	NA
Mobilité Véhicules utilitaires légers 	Clients ciblés: les distributeurs d'H2 publics ou privés	NA	NA
Véhicules lourds 	Clients ciblés: les distributeurs d'H2 publics ou privés	NA	NA
Aviation 	Clients ciblés: Opérateurs des futurs avions H2 (post 2035) pour des lignes court et moyen courrier	NA	Clients ciblés: Distributeurs d'énergie, compagnies aériennes, énergéticiens, aéroports... MOUs (Accords de partenariats) Projets

- **L'hydrogène renouvelable avec la solution HYNOCA®**

La **solution HYNOCA®**, qui permet de produire de l'**hydrogène renouvelable** pour remplacer l'hydrogène fossile, a vu son déploiement retardé dans un marché au développement plus lent qu'anticipé, notamment au moment de l'introduction en bourse de la Société en février 2022 (antérieure au conflit en Ukraine).

L'exercice 2023-2024 a été consacré à l'élargissement de l'offre technique et commerciale de Haffner Energy pour diversifier et accroître son marché adressable face à la lenteur du démarrage de l'écosystème de l'hydrogène renouvelable en particulier en Europe. L'insuffisance de débouchés, le manque de « *contrats d'offtakes take or pay* » rendant la majorité des projets difficilement finançables. Cette situation, qui a entraîné un retard dans la signature de nouveaux contrats, a également pesé sur l'exécution du carnet de commandes précédemment constitué. L'exercice 2023-2024 a ainsi vu la résiliation ou l'annulation des premiers contrats obtenus relatifs à la production d'hydrogène renouvelable, comme le contrat R-Hynoca dont la résiliation a été actée le 13/12/2023 (cf. [communiqué de presse du 14 décembre 2023](#)).

S'agissant du devenir des 3 contrats conclus avec Carbonloop (un contrat pour la fourniture d'équipements visant la production de gaz renouvelable d'une capacité de 500 kW et deux contrats pour la fourniture d'hydrogène renouvelable), il semble désormais acquis qu'ils ne seront pas poursuivis (voir section 1.3.4.2 du Rapport Annuel). Les contrats avaient été suspendus depuis le 30 septembre 2023 (cf. [communiqué de presse du 14 décembre 2023](#)) et les risques d'annulation du carnet de commandes avaient été annoncés.

Dans le même temps, Haffner Energy a reçu de nouvelles manifestations d'intérêt dans le potentiel de sa technologie avec deux projets à l'international portant sur des équipements de production d'hydrogène renouvelable (HYNOCA®) d'une capacité unitaire de 30 kg par heure qui figurent en tête du pipeline et devraient pouvoir être contractualisés avant la fin de l'année, témoignant du fait que ce marché n'est pas remis en question mais simplement retardé.

Haffner Energy est convaincue que l'hydrogène renouvelable, source potentielle de souveraineté énergétique et industrielle, de relocalisation des industries et de captation du carbone, aura à l'avenir une place importante dans le mix énergétique en France comme à l'international, comme ont réussi à le faire l'éolien et le solaire après de nombreuses années d'efforts.

- **Le gaz renouvelable avec la solution SYNOCA®**

La **solution SYNOCA®** permet de remplacer le gaz naturel fossile par un gaz de synthèse renouvelable (l'Hypergas®). Haffner Energy a mis au point une offre de plus forte puissance, en format 10MW et au-delà, économiquement compétitive vis-à-vis du gaz naturel et entièrement renouvelable, simple à installer sur le plan technique (pas de modification significative des outils industriels existants) comme administratif. Elle est devenue la priorité commerciale n°1 pour le court-terme compte tenu de ses caractéristiques « drop-in », dans un marché industriel considérable en Europe, formé des 14 000 consommateurs de gaz naturel fossile, pour leurs besoins thermiques industriels, réseaux de chaleur ou de production autonome d'électricité.

Le développement attendu sur cette solution, lancée commercialement en octobre 2023 (cf. [communiqué de presse du 3 octobre 2023](#)), devrait au minimum compenser à court terme le décalage d'activité observé sur le marché de l'hydrogène renouvelable.

- **Le SAF avec la solution SAFNOCA®**

La **solution SAFNOCA®**, annoncée en juillet 2023 (cf. [communiqué de presse du 6 juillet 2023](#)), constitue une brique décisive pour remplacer le kérosène fossile par du Carburant d'Avion Durable (SAF) et décarboner le transport aérien, sans remplacement de la flotte existante.

La production de SAF implique de combiner de l'hydrogène renouvelable et du CO₂ biogénique. Seule la biomasse durable et les déchets organiques renouvelables peuvent actuellement apporter ce carbone biogénique de manière significative. Cependant, bien que les gisements de biomasse soient considérables, leur dispersion, les variations saisonnières et interannuelles favorisent fortement tout procédé agnostique au type de biomasse exploitée. C'est précisément l'intérêt déterminant et unique de la technologie conçue par Haffner Energy. Pouvoir exploiter la biomasse durable locale disponible tout au long de l'année permet de lever le principal verrou de l'accès massif au carbone biogénique, tout en sécurisant l'approvisionnement tant sur le plan quantitatif qu'économique.

La production de SAF est la voie essentielle et incontournable pour décarboner le transport aérien actuel et à venir, aucun remplacement ni adaptation de la flotte mondiale existante étant requis. Le déploiement du SAF est enjeu crucial qui bénéficie d'un engagement international aussi bien public que privé. La récente publication en France de l'appel à projets France 2030 CARB AERO opéré par l'ADEME, et doté de 200 millions d'euros, en est l'illustration.

Conformément à ce qui avait été annoncé il y a un an lors de la présentation des résultats annuels 2022/2023, Haffner Energy s'est structuré au cours de l'exercice pour tirer parti de sa technologie disruptive sur le marché du SAF. L'année écoulée a ainsi confirmé l'importance du potentiel de développement existant pour la Société, approchée par certains des plus grands acteurs du secteur.

Haffner Energy vient notamment d'annoncer un premier projet d'usine de production de SAF à l'aéroport de Paris-Vatry (Marne, Région Grand-Est, France), développé en collaboration avec plusieurs partenaires publics et privés, au premier rang desquels LanzaJet (cf. [communiqué de presse du 06 juin 2024](#)). Ce leader mondial de la technologie ATJ (Alcohol-To-Jet) est l'un des acteurs les plus avancés du secteur avec plus de 90 projets SAF en portefeuille et figure sur la prestigieuse liste des « *TIME 100 Most Influential Companies* » pour 2024. Le projet a été soumis le 28 juin dernier à l'appel à projets France 2030 CARB AERO opéré par l'ADEME. Sa sélection assurerait le financement d'une partie du développement du projet (études d'ingénierie d'avant-projet).

Haffner Energy a également reçu de nombreuses marques d'intérêt des plus grands protagonistes du secteur. Plusieurs premiers MOUs (accords de partenariats) sont en cours de discussion pour une signature prochaine en Europe et aux Etats-Unis et pour une production massive de SAF à partir de 2028.

- **De nouveaux débouchés géographiques et sectoriels**

En termes de **débouchés sectoriels**, l'industrie est devenue au cours de l'exercice 2023-2024 le premier marché à court-terme de Haffner Energy, validant le ciblage commercial annoncé au second semestre 2023.

En **termes géographiques**, on notera la **montée en puissance de l'Amérique du Nord**, avec plusieurs projets majeurs actuellement à l'étude, d'un montant unitaire moyen de 100 millions d'euros pour la seule brique technologique portée par Haffner Energy, notamment aux Etats-Unis. Haffner Energy réussit ainsi son implantation et sa montée en puissance sur le sol américain, où son ambition s'est récemment concrétisée par la création de sa filiale Haffner Energy, Inc, implantée à Houston. (cf. [communiqué de presse du 29 mai 2024](#) et voir section 1.4.2.2 du Rapport Annuel).

Le marché américain offre en effet d'importantes opportunités, compte tenu à la fois de l'importance du gisement de biomasse et de la bonne intégration de la Société à l'écosystème local. A ce titre, Haffner Energy a signé un premier partenariat en mars 2024 avec la Société Hexas Biomass, Inc. afin de développer des projets conjoints de production de carburants durables à partir de biomasse issue de terres marginales (cf. [communiqué de presse du 13 mars 2024](#)). Depuis novembre 2023, Haffner Energy est également hébergée au centre d'innovation Greentown Labs à Houston (Texas, Etats-Unis) et membre d'Arches H2, une initiative californienne visant à accélérer les projets d'hydrogène renouvelable. L'inflation Reduction Act (IRA) offre par ailleurs un cadre particulièrement incitatif à la production de biocarburants, dont le SAF et l'hydrogène (voir section 1.4.2 du Rapport Annuel).

2.2. Annulation des projets Carbonloop du carnet de commandes au 31 mars 2024

Carbonloop et Haffner Energy ont signé un contrat commercial en octobre 2021 qui définit le partenariat entre les deux Sociétés. Dans ce cadre, un acompte de 1,5M€ a été versé à Haffner Energy par Carbonloop en janvier 2022. Une première commande d'une unité SYNOCA® a été signée en septembre 2022, puis deux commandes HYNOCA® en mars 2023, pour un montant total de 14,9 M€. Les premiers règlements facturations ont été imputés sur l'acompte prémentionné de 1,5 M€ et qui a été ainsi entièrement apuré au 31 mars 2023.

- **Evolution du contrat SYNOCA® signé en septembre 2022**

Un avenant au contrat a été signé en avril 2023, levant une option complémentaire pour 0,3 M€. Le contrat a par ailleurs poursuivi son exécution, avec la fabrication et la mise à disposition des premiers équipements chez Jacquier, facturés en septembre 2023.

- **Evolution des deux contrats HYNOCA® signés en mars 2023**

Le premier contrat de fourniture d'une station hydrogène a commencé à être exécuté avec l'élaboration des plans-guides de génie civil, qui ont été remis au client et facturés début octobre 2023. Aucune activité ni aucun flux financier n'ont eu lieu au cours de l'exercice concernant le deuxième contrat.

Du fait de l'incertitude sur l'issue de ces discussions, il a été décidé de ne retenir aucun avancement de ces contrats dans les comptes arrêtés au 30 septembre 2023. Pour mémoire, un chiffre d'affaires à l'avancement de 303 k€ avait été constaté au 31 mars 2023 sur le contrat SYNOCA® ainsi qu'une perte à terminaison de 1 104 k€. Les travaux réalisés sur le premier semestre 2023 (heures de développement et études externes d'ingénierie) ont été activés pour 417 k€ et dépréciés à 100%, entraînant une reprise de 275 k€ de la perte à terminaison.

Au 31 mars 2024, les expositions bilancielle nettes étaient les suivantes :

- créances clients pour 1 840 k€, échues et impayées à la date de ce rapport ;
- produits constatés d'avance pour 1,1 M€
- acompte reçu au titre des contrats Carbonloop pour 1,5M€
- perte à terminaison de 0 euro (reprise de la provision au 31 mars 2024)

Il semble désormais très probable que les trois contrats conclus avec Carbonloop ne seront pas poursuivis. Les contrats avaient été suspendus depuis le 30 septembre 2023 (cf. [communiqué de presse du 14 décembre 2023](#)) et les risques d'annulation du carnet de commandes avaient été annoncés. **La récente liquidation judiciaire de Carbonloop SAS, la Société d'ingénierie accompagnant les projets, vient corroborer l'absence de poursuite de ces projets.**

2.3.Résiliation amiable du contrat clés en mains avec R-Hynoca

R-Hynoca et Haffner Energy ont signé le 13 décembre 2023, d'un commun accord, la résiliation du contrat clés en mains qui devait aboutir en 2024 à une production de 720 kg d'hydrogène renouvelable par jour à Strasbourg. Cette résiliation s'est accompagnée, tel que prévu contractuellement, du remboursement du solde de 461 k€ de la phase 1, prise en chiffre d'affaires sur les exercices précédents, et de l'annulation de la phase 2 d'un montant de 2 854 K€ et déficitaire de 4 084 K€.

La résiliation du contrat clés en mains s'est accompagnée de celle du Pacte liant les actionnaires de la Société R-Hynoca et du contrat de licence établi entre R-Hynoca et Haffner Energy, et enfin la sortie de Haffner Energy du capital de R-Hynoca, dont elle détenait 15% des actions. Les commissions sur chiffre d'affaires, prévues au Pacte visé ci-avant jusqu'en 2039¹, ont été remplacées par un règlement à titre forfaitaire par Haffner Energy à R-Hynoca d'un montant de 3 millions d'euros échelonné jusqu'au 31 décembre 2026.

L'annulation de ces commissions, dont le montant cumulé aurait dû être d'environ 9 millions d'euros à l'horizon 2027 en considérant la trajectoire de croissance prévue du chiffre d'affaires, permettra de fortement améliorer l'EBITDA de la Société Haffner Energy à compter des exercices clos au 31 mars 2025. Cette transaction a été enregistrée dans les comptes du second semestre 2023/2024.

L'impact de la résiliation du contrat R-Hynoca a été enregistré dans les comptes clos au 30 septembre 2023, avec les impacts suivants :

- annulation du chiffre d'affaires de -461 k€ comptabilisé sur les exercices précédents ;
- dépréciation du module industriel et frais de démontage associés pour -1 532 k€
- reprise de la perte à terminaison de 4 084 k€
- constatation de la charge liée aux indemnités pour 3 000 k€, dont 2 850 k€ en dette (crédoeurs divers)

Cette réorientation est positive pour la Société qui, sur un plan opérationnel, va désormais pouvoir bénéficier de la pleine maîtrise d'un démonstrateur sur son propre site à Marolles (voir section 1.3.4.4 du Rapport Annuel) facilitant les tests longs d'endurance tout en diminuant les frais logistiques.

Comme indiqué lors de la publication des comptes semestriels clos au 30 septembre 2023, le module implanté à Strasbourg a été arrêté le 30 juin 2024 et les opérations de démontage ont débuté le 1^{er} juillet 2024.

¹ Les commissions étaient calculées, jusqu'en 2039, selon un barème de 4,5% pour un chiffre d'affaires cumulé inférieur à 20 millions d'euros, 4% entre 20 et 50 millions d'euros, puis diminué de 0,5% par tranche de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires jusqu'à 350 millions d'euros et plafonnées à 0,5% au-delà de ce montant.

2.4.Des avancées significatives pour le dispositif industriel et la vitrine des savoir-faire Haffner Energy

2.4.1. Installation d'un centre d'essais et de formation à Marolles

Haffner Energy a initié en fin d'année 2023 (cf. [communiqué de presse et dossier de presse du 16 novembre 2023](#)) la création d'un centre d'essais et de formation sur la zone d'activités de Vitry-Marolles (Marne) à proximité de son siège social. Ce centre d'essais est destiné à fonctionner de façon continue 8 000 heures par an et permettra notamment d'effectuer des tests sur différents types de biomasses fournies par ses clients. Après plusieurs mois de travaux de préparation du site et de montage des équipements, ce site, doté d'un équipement industriel de série standardisé de nouvelle génération, est entré en phase de production de gaz renouvelable (syngaz) depuis le 18 juin 2024.

Ayant reçu le feu vert des autorités, Haffner Energy produira avant fin 2024, dans le cadre des opérations de ce site, de l'hydrogène renouvelable d'une capacité nominale de 15 kg/heure destiné à être commercialisé. Au total, le site offrira une large partie de la palette de possibilités offertes par la technologie de Haffner Energy : de la production de gaz renouvelable (syngaz) à la production d'hydrogène renouvelable voire à la co-production d'électricité, de la production de biochar à sa gazéification...

Haffner Energy a bénéficié d'une subvention de la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der pour l'acquisition du terrain, ainsi que d'une subvention du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives. Ce terrain demeure la propriété de la Société pour lequel elle encaissera ainsi des loyers.

2.4.2. Poursuite de l'industrialisation avec l'acquisition de Jacquier et le lancement du projet de Première Usine FactorHy

Haffner Energy a procédé, le 13 juin 2023, au rachat de la Société Jacquier, entreprise familiale spécialisée dans la chaudronnerie industrielle et la mécanique générale située dans la Marne. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité d'un partenariat engagé avec la Société Jacquier depuis 2017 pour la fabrication et l'assemblage d'équipements stratégiques destinés aux modules de production d'hydrogène et de gaz renouvelables développés par Haffner Energy. Installée dans un bâtiment de 2 500m², la Société Jacquier dispose aujourd'hui de sept ponts roulants et d'un parc machines de 23 unités opérées par dix salariés. Cette acquisition de 100% des titres et du bâtiment industriel, réalisée pour 880 k€, est consolidé par intégration globale dans les comptes de Haffner Energy au 1^{er} juillet 2023.

L'exercice 2023-2024 a permis à Haffner Energy de faire progresser son **projet FactorHy de Première Usine** (cf. [communiqué de presse et dossier de presse du 16 novembre 2023](#)). Basée à Saint-Dizier, cette usine de grande capacité permettra d'assembler les modules de production de gaz et d'hydrogène renouvelables. Les objectifs prévalant à la construction de cette usine sont :

- la maîtrise de la qualité, des coûts et des délais d'assemblage ;
- la possibilité de réalisation de tests des équipements stratégiques en usine;
- la préservation de la propriété intellectuelle.

Sélectionné dans le cadre de l'appel à projets France 2030 « Première Usine » opéré par Bpifrance, et soutenu par les élus et partenaires institutionnels locaux, le projet a bénéficié au cours de l'exercice de l'octroi de **subventions d'importance**, dont 5,9 M€ de l'Etat à travers « France 2030 » (dont une avance de 1,47 M€ reçue au cours de l'exercice écoulé, composée à 60% de subventions et 40% d'avances remboursables).

A ces 5,9 M€ s'ajoutent d'autres financements publics d'un montant ferme de 5,7 M€ ainsi qu'un accord de principe supplémentaire de 1,3 M€. La concrétisation de ce projet impliquera un financement complémentaire limité, majoritairement par des prêts bancaires.

2.5. Attribution d'un plan d'actions gratuites et rachat d'actions

4 plans d'actions gratuites ont été attribués sur l'exercice précédent :

- Un premier plan de 290 507 actions (0,65% du capital social) par le Conseil d'Administration du 26 avril 2022. Il concerne trois personnes, toutes salariés et non mandataires sociaux et ne possède pas de critères de performance.
- 3 plans supplémentaires pour un total de 322 809 actions (0,722% du capital social) par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2022. Ces plans sont destinés aux salariés dans les effectifs à la date de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth, le 14 février 2022, ainsi qu'aux principaux cadres du groupe, hors mandataires sociaux. L'un de ces trois plans est soumis aux mêmes critères de performance que ceux applicables à la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux.

Ces 4 plans ont des durées d'acquisition de 2 ans et de conservation d'un an.

Le Conseil d'Administration a donné son accord pour un plan n°5 d'Actions Gratuites le 18 mars 2024. Ce plan couvre la période du 18 mars 2024 au 18 mars 2026 et représente un potentiel de distribution d'actions, soumise à performance, pour 27 salariés.

2.6. Contrat de liquidité

Haffner Energy a confié à Portzamparc la mise en œuvre d'un contrat de liquidité. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Au 31 mars 2024, la Société possédait 123 580 actions propres valorisées au coût historique pour un montant total de 193 797. Il a été constaté dans les comptes une moins-value latente d'un montant de 136 765 euros.

3. Evènements postérieurs à la clôture

3.1.Poursuite du déploiement de l'activité en Amérique du Nord

Au cours de l'exercice, Haffner Energy a poursuivi son développement en Amérique du Nord que la Société avait engagé depuis mai 2023 en créant une direction dédiée.

Le marché américain offre d'importantes opportunités, compte tenu à la fois de l'importance du gisement de biomasse et de la bonne intégration de la Société à l'écosystème local. A ce titre, au cours de l'exercice Haffner Energy a signé un premier partenariat en mars 2024 avec la Société Hexas Biomass, Inc. (voir section 1.3.4.1 du Rapport Annuel) afin de développer des projets conjoints de production de carburants durables à partir de biomasse issue de terres marginales (cf. [communiqué de presse du 13 mars 2024](#)).

Avec le soutien de Business France et de son programme Cleantech Booster USA, à la suite duquel la Société a reçu le prix coup de cœur RSE en avril 2024, Haffner Energy a été sélectionnée par Greentown Labs à Houston (Texas, Etats-Unis), le centre d'innovation où elle est hébergée depuis novembre 2023.

Depuis novembre 2023, Haffner Energy est également membre d'Arches H2, une initiative californienne visant à accélérer les projets d'hydrogène renouvelable. La Société a également rejoint HyVolucity Hub, un collectif d'entreprises du secteur de l'énergie et d'organismes de recherche visant à faire progresser l'écosystème de l'hydrogène renouvelable au Texas et en Louisiane. L'Inflation Reduction Act (IRA), adopté en août 2022, apporte un cadre particulièrement incitatif à la production de biocarburants, dont le SAF et l'hydrogène. Ainsi, pour l'hydrogène, un crédit d'impôt cessible d'un montant maximal de 3\$ par kg d'hydrogène est mis en place. Le montant de ce crédit d'impôt est fonction de l'empreinte carbone du procédé de production de l'hydrogène en analyse de cycle de vie. L'empreinte carbone nulle à négative de la solution HYNOC® correspond au crédit d'impôt maximal. Un mécanisme similaire est mis en place pour la production de SAF, avec un montant maximal de 1,25\$ par gallon de SAF produit.

Ce développement se traduit par la montée en puissance des projets localisés en Amérique du Nord dans le pipeline commercial de la Société (voir section 1.3.4.6 du Rapport Annuel) notamment concernant le SAF.

3.2.Création de la filiale Haffner Energy, Inc

Haffner Energy a créé une filiale implantée aux Etats-Unis, dénommée Haffner Energy, Inc dirigée par Marc Haffner, co-fondateur de Haffner Energy. (cf. [communiqué de presse du 29 mai 2024](#)).

3.3.Projet de licenciement économique

Un projet de licenciement collectif de 9 salariés pour motif économique a été présenté au CSE de la Société pour information-consultation le 19 juillet 2024.

A l'issue de la réunion, le CSE a émis son avis.

4. Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022, Haffner Energy a pris une participation dans le capital de deux sociétés de projet lors de leur création : la SAS Pôle du Bourbonnais et la SAS AEVHC. Elle détient 10% du capital de ces deux sociétés, libéré à moitié au 31 mars 2022. Un apport en capital complémentaire a été effectué sur l'exercice clos au 31 mars 2023 sur la SAS Pôle du Bourbonnais.

Ces sociétés n'avaient pas d'activité au 31 mars 2024 et n'ont pas dégagé de résultat sur l'exercice écoulé.

5. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La comptabilisation du chiffre d'affaires reflète le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services étant fondé sur la notion de transfert du contrôle au client, celui-ci peut se produire à une date donnée, ou sur une période donnée. La reconnaissance de chiffre d'affaires par la Société repose sur un transfert de contrôle au client en continu sur une période donnée. Il est également précisé que, par symétrie, les coûts de certains équipements spécifiques sont enregistrés dès lors que ceux-ci sont produits et réceptionnés en atelier, du fait d'un transfert de contrôle anticipé du fournisseur vers la Société. Les achats non spécifiques sont enregistrés en stock dès lors que leur usage alternatif n'est pas démontré.

Les coûts d'obtention et de réalisation de contrats ne sont pas significatifs.

Une provision pour contrat déficitaire est évaluée à la valeur actuelle du plus faible du coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat, ce dernier étant déterminé sur la base des coûts complémentaires nécessaires pour remplir les obligations prévues au contrat. Préalablement à la détermination d'une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à ce contrat.

6. Informations relatives au bilan

6.1. Actif

6.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types de dépenses	Immobilisations brutes en K€
Frais d'établissement	84
Frais de développement	5 423
Brevets	883
Logiciels et site internet	127
Total	6 517

6.1.1.1. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution		
Frais d'établissement	Linéaire	3 ans
Frais d'augmentation de capital		
Frais de développement	Linéaire	7 ans
Droit de bail		
Fonds commercial		
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an
Brevets	Linéaire	20 ans

6.1.1.2. Nantissement de brevets

Néant.

6.1.1.3. Fonds commercial

Suite à la fusion avec Soten en 2016, il a été comptabilisé un fonds de commerce pour une valeur de 447 992 € dans les comptes d'Haffner Energy.

Ce fonds commercial, lié aux projets de R&D Hynoca® (gazéification), suit le même traitement comptable concernant sa dépréciation. Au 31 mars 2024 une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour 15 328 € soit un cumul de 20 205 €.

6.1.1.4. En-cours R&D

Projets	Montant en K€
PJ02 Petits projets	0
PJ03 Thermochip	407
PJ04 Séchoir	251
PJ06 Gazéification	4 192
PJ07 Thermolyse – Torréfaction - Séchage	170
PJ08 Craquage – Méthanation - Compression	40
PJ09 Epuration	1
PJ10 Intégration	1 188
Total	6 249

La Société a engagé un programme de frais de développement répondant aux critères d'activation. Cette dernière est étayée par les prévisions d'activité et de profitabilité qui correspondent aux estimations les meilleures dont la société à la connaissance.

Les projets en immobilisations en cours sont toujours en phase de développement.

Nous avons décidé avec effet au 1^{er} octobre 2023 de modifier notre méthode d'amortissement des frais de développement et de retenir désormais la méthode linéaire sur 7 ans à la place de la méthode dite « Variable » (amortissement d'un bien selon une unité d'œuvre).

6.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Terrain	-	219 050	-	-
Bâtiment	-	207 600	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	269 533	-	12 407
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	671 784	-	9 168
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	49 205	-	15 329
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

6.1.2.2. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

6.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebut
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence ci-dessus)	-	369 906	-	15 000
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	14 598	-	50 913

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.4. Stocks

En €	31/03/2024	31/03/2023
Stocks en-cours de production	2 093 636	
Stocks de marchandises	8 250 504	250 424
Dépréciation des stocks de marchandises	(399 768)	

6.1.4.1. Travaux en cours

La méthode retenue par la société est la méthode à l'avancement.

6.1.4.2. Stock de marchandises

La méthode retenue par la société est la méthode de valorisation au coût d'achat. Au 31 mars 2024, le stock a une valeur de 8 251 K€.

L'en-cours de production s'élève à 2 094 K€.

Une provision pour obsolescence a été constatée à hauteur de 5 % de la valeur du stock soit 400 K€.

6.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	177 000 €
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	61 250
Divers	-
TOTAL	238 250

6.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L' ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		221 473		221 473	
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		426 792	426 792	-	
	Autres créances clients		2 016 803	2 016 803	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés				-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		2 150 512	2 150 512	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		886 652	886 652	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés		61 520	61 520	-
		Divers		350 000	350 000	-
	Groupes et associés		-	-	-	
Débiteur divers		49 546	49 546	-		
Charges constatées d'avance		2 909 143	2 909 143	-		
TOTAL		9 072 441	8 850 968	221 473		

6.1.6.1. Charges constatées d'avance

- Assurances	18 444 €
- Indemnité transactionnelle	2 675 676 €
- Frais téléphonique et informatique	72 661 €
- Locations	61 048 €
- Cotisations	28 536 €
- Maintenance	3 587€
- Prestations	16 439 €
- Documentations	2 585 €
- Frais bancaires	27 827 €
- Honoraires	2 340 €
	2 909 143 €

6.2.Passif

6.2.1. Capitaux propres

6.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	4 469 346	-	-	4 469 346
Primes, réserves et écarts	58 705 571	-	-	58 705 571
Report à nouveau	- 7 048 233	-	15 812 257	- 22 860 489
Résultat	- 15 812 257	6 104 134	-	- 9 708 123
Subventions d'investissement	700 000	974 101	2 586	1 671 514
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	41 014 427	7 078 235	15 814 843	32 277 819

6.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 44 693 457 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

6.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	5 000	100 000	-	105 000
Garanties données clients	28 024	-	-	28 024
Pertes marchés à terme	5 787 071		5 787 071	-
Attribution d'actions gratuites	461 483	75 530	62 568	474 445
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Remise en état site	-	100 600	-	100 600
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	6 281 578	276 130	5 849 639	708 069

6.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	2 228 633	1 007 283	1 221 350	-
Emprunts et dettes financières Divers	2 605 072	1 881 704	723 368	-
Fournisseur et comptes rattachés	3 074 729	3 074 729	-	-
Personnel et comptes rattachés	928 334	928 334	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	687 306	687 306	-	-
Impôts sur les bénéficiaires	-	-	-	-
TVA	758 651	758 651	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	35 522	35 522	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	4 707	4 707	-	-
Autres dettes	3 101 260	3 101 260	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	2 594 146	2 594 146	-	-
TOTAL	16 018 360	14 073 642	1 944 718	0

6.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Primes et congés provisionnés	851 839
Indemnités provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	382 282
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	1 377
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	1 128 285
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	65 088
CSE	11 407
Autres charges fiscales	4 146
Divers	50 000
TOTAL	2 484 24

7. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-460 800	-	-460 800
Production vendue :			
- Biens	-	-	-
- Services	-	-	-
Chiffre d'affaires net	- 460 800	-	- 460 800

8. Autres informations

8.1.Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	49	
Agents de maîtrise et Techniciens	1	
Employés/Techniciens	22	
Ouvriers		
Total	72	

8.2.Rémunération des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants (Directeur général et Président) ainsi que celles du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

<i>En k€</i>	2023/2024	2022/2023
Organes de direction		
Rémunérations perçues	484	569
Engagements d'indemnité de départ à la retraite	-	-
Engagements de retraite supplémentaire	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Organes d'administration		
Rémunérations perçues	400	438

8.3.Engagements et opérations non inscrites au bilan

8.3.1. Engagements financiers donnés et reçus

8.3.1.1. Les créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus)

Néant.

8.3.1.2. Les engagements donnés

En K€	31/03/2024	31/03/2023
Garanties données	3 088	4 991
BNP Paribas Vitry	2 151	3 599
Société Générale	148	436
Caisse d'Épargne	789	957

8.3.1.3. Les engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Conformément à l'autorisation issue de la recommandation ANC n°2013-02 du 07 novembre 2013 modifiée le 05 novembre 2021, les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

	31/03/2024	31/03/2023
Taux d'actualisation	3.32%	3.62%
Taux d'augmentation des salaires	1%	1%
Turnover	1.57%	1.57%
Age départ en retraite	64 ans	62 ans
Table de mortalité	Table 2018-2020	Table 2018-2020

À la date de clôture et au regard de la matérialité des montants de 60 K€ au 31 mars 2024 et 66 K€ au 31 mars 2023, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes n'auraient affecté que de façon peu significative l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite.

8.4. Filiales et participations

Filiales et participations (1) :	Capitaux propres (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6)(10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute <u>comptable</u> <u>le des</u> titres détenus	Valeur nette <u>comptable</u> <u>le des</u> titres détenus	Prêts et avances consentis et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultat (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (7) (10)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice (7)	Observations
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (2) (3)											
1. Filiales (plus 50 % du capital détenu)	40 000 €	466 874 €	100%	369 906 €	369 906 €	-	-	937 702 €	- 617 398 €	-	Exercice de 15 mois
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)											
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
1. Filiales non reprises en A											
a) Françaises											
b) Étrangères (4)											
2. Participations non reprises en A											
a) Françaises											
b) étrangères											

8.5. Continuité d'exploitation

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité et considère qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour faire face au financement de ses activités pour les 12 prochains mois. Cette assertion repose notamment sur la production d'hydrogène en continu sur son nouveau site situé à Marolles à compter du mois de septembre 2024, permettant ainsi la signature de contrats d'équipements pour la production d'hydrogène dans le courant du 2nd semestre 2024/2025, et/ou sur la réussite, avant la fin de l'année, de la recherche de financements en cours.

Comme envisagé lors de la présentation des comptes semestriels, Haffner Energy a engagé des démarches pour rechercher des financements complémentaires, destinés à contribuer au financement de sa croissance et à élargir son modèle économique. De fournisseur de technologie destinée à la production d'hydrogène renouvelable, la Société se positionne désormais à la fois comme fournisseur de technologie de production de biocarburants, mais aussi comme producteur de biocarburants et développeur de projets. Un mandat a été confié à Avolta, spécialiste européen du M&A et de la levée de fonds des entreprises innovantes, en vue de rechercher des investisseurs (dette et/ou equity) pour accompagner le développement de la Société ainsi que ses projets. La création de valeur combinée pour la Société et pour ses actionnaires est un objectif déterminant de l'opération envisagée.